



EPER

Pain pour
le prochain.

Formation F en B



Situation

Les personnes titulaires d'une admission provisoire (livret F) peuvent solliciter l'octroi d'une autorisation de séjour (permis B) après 5 ans de séjour en Suisse et lorsqu'elles peuvent se prévaloir d'une intégration poussée.

Ces personnes sont confrontées au quotidien à de nombreuses difficultés :

- Difficulté à obtenir un travail, en raison de la réticence des employeuses et employeurs à engager une personne au bénéfice d'une admission provisoire
- Quasi-impossibilité à obtenir un bail à loyer
- Droit de quitter le territoire suisse uniquement sous certaines conditions très limitées

A cela s'ajoute une réelle précarisation des personnes au bénéfice d'une admission provisoire, engendrée par des revenus faibles et une stigmatisation liée au permis. Finalement, le terme « provisoire » est psychologiquement très dur et fait vivre à ces personnes une crainte permanente de se voir retirer leur admission en Suisse.

Les autorités prennent en considération un certain nombre de critères lors de l'évaluation d'une demande de transformation du livret F en permis B. L'autonomie financière et le niveau de français sont les plus importants. Néanmoins, ces éléments, bien qu'importants, ne garantissent pas nécessairement aux personnes concernées une autonomie administrative.

La transformation du livret F en permis B peut être vue comme le dernier moment pour transmettre les outils nécessaires à une autonomie administrative en Suisse. En effet, le passage du livret F au permis B représente, pour beaucoup, un « saut dans le vide ». Ces personnes passent d'une assistance (très) importante à une complète autonomie. Il est attendu d'elles, d'un jour à l'autre, qu'elles maîtrisent toutes les facettes administratives qui façonnent notre société, alors même que peu de choses ont été mises en place en amont pour les préparer à cela.

Par ailleurs, le passage du livret F au permis B est un moment particulier où la motivation et l'attention portée à ces sujets sont accrues. D'une part, ces outils prennent tout leur sens car ils deviennent utiles et nécessaires. D'autre part, les personnes entrant dans le projet sont dans une période plus propice à l'apprentissage. En effet, elles ne sont plus primo-arrivantes, elles ont eu le temps de se poser, elles ont affronté les démarches pour se former et trouver un travail, elles n'ont pas de difficultés financières particulières : elles ont donc la disponibilité d'esprit pour apprendre et



pour être sensibilisées aux risques que l'autonomie administrative représente. Il s'agit d'un moment charnière que le projet « Formation F en B » vient accompagner.

Finalement, le risque de s'endetter et d'être dépassé·e par la quantité de démarches administratives à accomplir une fois le permis B obtenu est important. Ce projet est donc également un projet de prévention à l'endettement.

Objectifs

Les objectifs du projet Formation F en B sont :

- Accompagner et soutenir les personnes dans leur demande de permis B en leur apportant les outils nécessaires à la réalisation de cette démarche administrative
- Offrir des formations sur des sujets administratifs de base en Suisse (assurances, logement, impôt, budget, arnaque)

En pratique, les 4 principaux objectifs sont :

- Que les personnes ayant participé au projet obtiennent le permis B de la manière la plus autonome possible
- Qu'elles puissent remplir des demandes administratives par elles-mêmes
- Qu'elles soient en mesure de rédiger et comprendre des courriers administratifs
- Que les thèmes abordés lors des modules soient acquis

Le but final est donc que les participant·e·s obtiennent le permis B au terme d'une démarche menée personnellement et qu'ils et elles aient acquis une autonomie administrative à ce moment-là.

Bénéficiaires

Le projet s'adresse aux personnes titulaires d'un livret F qui habitent dans le canton de Vaud et qui souhaitent faire une demande de permis B. Plus spécifiquement, le projet s'adresse aux personnes qui remplissent les critères légaux, c'est-à-dire être en Suisse depuis plus de 5 ans et être très bien intégrées (être autonomes financièrement ou avoir une formation en cours ; ne pas avoir de dettes, ni de casier judiciaire). Les participant·e·s doivent également avoir un niveau de français suffisant pour comprendre et écrire des courriers et avoir envie d'apprendre et de devenir plus autonomes.

Activités

Le projet s'articule sur deux axes

1. Des ateliers donnés le soir sur les sujets suivants
 - Assurance maladie (franchise, prime, quote part, subsides, changement d'assurance)
 - Droit du bail et plus largement ce qui touche au logement (par exemple Serafe ou les étapes d'un déménagement)
 - B.A-BA du droit du travail
 - Assurances sociales – comprendre sa fiche salaire
 - Prévention à l'endettement
 - Consommer malin et faire un budget
 - Déclaration d'impôt
2. Des entretiens individuels pour accompagner la personne dans sa demande de permis B, apporter un soutien dans la rédaction des courriers et répondre aux questions spécifiques.

Formation F en B

Mise en œuvre du projet

Le projet a débuté au mois de novembre 2021.

Budget 2023

CHF 80 444

Partenaires et soutiens

Bureau Cantonal de l'Intégration, Caritas Vaud

Responsable de projet

Chloé Ofodu

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Formation F en B – Lausanne
Rue Enning 4
1002 Lausanne

+41 79 190 87 58
info.ffb@eper.ch
www.eper.ch

Dons : CH61 0900 0000 1000 1390 5